

# **Henri Louis BETHLÉEM**

Né le 7 avril 1869  
à STEENWERCK à 25 Km de Lille

## **Rappel historique**

En 1870 chute du second empire

Vente de quotidiens, brochures antibonapartistes :

- La lanterne de Rochefort
- La Lune
- L'Eclipse

Ces quotidiens introduisent un peu de gaieté durant ce combat politique.

Côté catholique, les dangers guettent la papauté.

Le Roi Victor-Emmanuel II transporte sa capitale de Turin à Florence en 1864.

La France cesse de soutenir la papauté.

## **Henri-Louis Bethléem**

Louis Bethléem a un cursus catholique

- formation au grand séminaire de Cambrai
- quitte Saint-Jude et Armentières en avril 1894
- après 4 mois de noviciat, il quitte Solesmes
- en 1894 il est nommé vicaire (20 kms de Cambrai)

Louis Bethléem commence à rédiger des fiches qui formeront la matrice de "Romans à lire et romans à proscrire".

De plus les francs-maçons ont rayé le terme "Grand Architecte" de leur charte.

Un besoin de lire s'était emparé des masses, y compris ouvrière.

- Il fallait répondre aux attentes des paroissiens

Il faut combattre le roman malsain, les idées désastreuses dans les jeunes esprits.

Louis Bethléem commence à réfléchir à un catalogue raisonné ou un répertoire de fiches utiles aux pères de famille et aux éducateurs.

Ces années annoncent la séparation de 1905  
Première édition "Romans à lire et à proscrire"

En 1920, le tirage atteindra le seuil de

- 48 000 exemplaires imprimés
- 140 000 en 1932 (Belgique, France, Canada)

En 1928 l'ouvrage atteint 475 pages

La réputation de Louis Bethléem n'est plus à faire :

- Reconnaissance officielle de l'Église, en France.
- Reçu en audience privée à Rome le 22 décembre 1912 par Pie X.

Dans les années 1920 droite et gauche s'opposent sur la plupart des questions dont celle de la place de l'Église dans la société.

L'abbé Bethléem deviendra l'un des orateurs favoris.

Agitateur de rues

Lacération des affiches immorales

Le 29 décembre 1927, pour montrer qu'il n'entendait pas abandonner le terrain, il fit placarder une affiche dans les rues de Paris (*voir affiche page suivante*).

Assaut contre la presse illustrée

Bethléem vivra comme un cauchemar la formation du Front Populaire, élargi au parti radical

Bethléem meurt le 18 août 1940 à Perros-Guirec

La loi du 16 juillet 1949 est l'ultime victoire de L'abbé Bethléem  
Toujours en vigueur aujourd'hui

# **AFFICHE PLACARDÉE DANS TOUT PARIS**

**Énorme affiche expliquant le sens et la portée de son combat**

**L'ABBÉ BETHLÉEM**

Ne s'insurge pas contre la loi.

Au contraire

Il condamne ce que la loi condamne

Il vient au secours de la loi

**Il demande qu'on applique la loi**

**QUELLE LOI ?**

La loi du 2 août 1882, modifiée par les lois de 1898 et de 1908

Cette loi défend d'exposer et de vendre

Les publications obscènes ou contraires aux bonnes mœurs

Sous peine d'emprisonnement et d'amende

**C'est clair**

**La loi interdit ces publications**

**Quelles publications ?**

On peut s'en remettre au jugement de

**Monsieur Herriot**

Or, Monsieur Herriot a, depuis le 10 novembre 1926,

Interdit dans les kiosques de Lyon

Vingt-trois publications de « caractère licencieux »

**Qu'on interdise ces publications**

Dans les kiosques, les boutiques et les gares

**C'est la LOI**

Chefs de famille, citoyens, aidez l'abbé Bethléem !

**RÉCLAMEZ L'APPLICATION DE LA LOI**

## **Loi du 16 juillet 1949**

Dernière mise à jour : 27 octobre 2021

Relative à toutes les publications périodiques, ou non qui, par leur caractère, leur présentation, ou leur objet, apparaissent comme principalement destinées aux enfants et adolescents, ainsi que tous les supports et produits complémentaires qui leur sont directement associés.

Sont toutefois exceptées les publications officielles et les publications scolaires, soumises au contrôle du ministre de l'éducation nationale.

Pour connaître l'intégralité de la loi, consulter le site :

- <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006068067>